CCTP LOT 05 : PLATRERIE – FAUX-PLAFOND

Ile Madame 680



Réhabilitation du bâtiment « Ile Madame » de l'école de gendarmerie de Rochefort

Rond-point Albert Bignon
17 300 ROCHEFORT

MAITRE D'OUVRAGE
COMMANDEMENT DE L'ECOLE DE LA GENDARMERIE DE ROCHEFORT
Rond-point Albert Bignon
17300 ROCHEFORT

ARCHITECTE MANDATAIRE
RODDE ARAGUES
33 cours de Luze
33300 BORDEAUX

BE TOUS CORPS D'ETAT
NEPSEN
71 Rue Carle Vernet
33800 BORDEAUX

Evolution du document

Document

N/Réf.	Ind.	Date	Rédacteur	Action
BDX.IN.MO.160	**A**	30/07/2026	Lisa CARPENTIER	Rédaction
		XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Vérification
	B	24/08/2026	Lisa CARPENTIER	Correction
		XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Vérification
	C	XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Correction
		XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Vérification

Sommaire

1. Généralités *5*
1.1. Contexte **5**
1.2. Allotissement **5**
1.3. CCTP Clauses communes **5**
1.4. Périmètre du lot **5**
1.5. Interactions avec les autres lots **6**
1.5.1. Avec le lot Menuiseries extérieures 6
1.5.2. Avec le lot Menuiseries intérieures 6
1.5.3. Avec le lot Chauffage Plomberie Sanitaire 6
1.5.4. Avec le lot Ventilation 6
1.5.5. Avec le lot Electricité 6
2. Prescriptions particulières *7*
2.1. Documents généraux de référence **7**
2.2. Dossiers techniques **7**
2.2.1. Etudes et plans d'exécution 7
2.2.2. Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) 7
2.3. Vérification des niveaux et cotes **8**
2.4. Réception des supports **8**
2.5. Protections des ouvrages **8**
2.6. Contrôle des ouvrages **8**
2.7. Déchets **9**
2.8. Echafaudages et moyens de levage **9**
2.9. Spécifications techniques **9**
2.9.1. Etanchéité à l'air et calfeutrements 9
2.9.1.1. Généralités 9
2.9.1.2. Membranes pare-vapeur / frein vapeur 9
2.9.1.3. Traitement des points singuliers 9
2.9.1.4. Calfeutrements 10
2.9.1.5. Percements & réseaux 10
2.9.1.6. Exigences de contrôle 10
2.9.1.7. Prescriptions complémentaires 10
2.9.2. Conditions de mise en œuvre 10
2.9.3. Ouvrages en plaques de plâtre 10
2.9.3.1. Spécificités des plaquages collés 11
2.9.3.2. Spécificités des doublages composites collés 11
2.9.3.3. Spécificités des doublages en plaques de plâtre sur ossature 11
2.9.3.4. Spécificités des cloisons en plaques de plâtre sur ossature 12
2.9.3.5. Finition des ouvrages (bandes) 12
2.9.4. Enduit plâtre sur parties verticales 12
2.9.5. Renforts divers 12
2.9.6. Autocontrôle des ouvrages 13
2.9.7. Trous, scellement, calfeutrements et raccords 13

3. Descriptif des ouvrages 14

3.1. Etudes et démarches administratives 14
3.1.1. Etudes et plans d'exécution 14
3.1.2. Dossier des ouvrages exécutés 14
3.1.3. Étude hygrothermique – Analyse U-Wert 14

3.2. Compte prorata 14

3.3. Préparation des supports 15
3.3.1. Ratissage sur support maçonné 15

3.4. Doublages non isolés 15
3.4.1. BA13 collé 15
3.4.2. Doublage sans isolation sur ossature 15

3.5. Isolation thermique par l'intérieur 15
3.5.1. Injection de billes isolantes 15
3.5.2. Pare-vapeur 16
3.5.3. Doublage thermique sur ossature R≥2,65 m².K/W 16
3.5.4. Doublage thermique hydrofugé H1 sur ossature R≥2,65 m².K/W 16
3.5.5. Doublage thermique feu A1 sur ossature R≥2,65 m².K/W 16

3.6. Cloisons de distribution 17
3.6.1. Cloisons de distribution 98/48, EI60, Rw 45dB 17
3.6.2. Cloison séparative acoustique type SAD 180 17

3.7. Plafond autoportant 18

3.8. Gaines techniques 18
3.8.1. Gaine technique – R_A 35dB 18
3.8.2. Gaine technique – EI60 – RA 35dB 18

3.9. Cloisons carreaux de plâtre 70mm, EI90 19

3.10. Plafonds non démontables plaques de plâtre 19
3.10.1. Joues BA13 19
3.10.2. Joues BA13 hydrofuges 19

3.11. Faux-plafonds démontables 19
3.11.1. Faux-plafonds démontables 600 x 600 mm T24 19
3.11.2. Faux-plafonds démontables 600 x 1200 mm T24 20
3.11.3. Faux-plafonds démontables hydrofuge 600 x 600 mm T24 20

3.12. Trappes de visite 20
3.12.1. Trappes de visite en tôle 400 x 400 mm 20

3.13. Fin de chantier 20
3.13.1. Gestion et enlèvement des déchets 20
3.13.2. Nettoyage en fin de travaux 21

1. Généralités

1.1. Contexte

Le présent CCTP a pour objet la réhabilitation des étages du bâtiment Ile Madame pour augmentation capacitaire induisant une adaptation du RDC.

1.2. Allotissement

Un marché en amont du présent marché a été réalisé :

- Lot 01 : Désamiantage

Le présent marché est alloti :

- Lot 02 : GO – Renforcement – Curage
- Lot 03 : Métallerie
- Lot 04 : Menuiseries extérieures – Occultations
- **Lot 05 : Plâtrerie – Faux plafond**
- Lot 06 : Menuiseries intérieures
- Lot 07 : Peinture
- Lot 08 : Sol souple
- Lot 09 : Carrelage – Faïence
- Lot 10 : Electricité – SSI
- Lot 11 : Chauffage – Ventilation
- Lot 12 : Climatisation
- Lot 13 : Plomberie – Sanitaires – ECS
- Lot 14 : GTB
- Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

1.3. CCTP Clauses communes

L'Entreprise est tenue de prendre connaissance du CCTP Clauses communes, qui s'applique dans l'intégralité à son marché.

1.4. Périmètre du lot

Le périmètre du présent lot est le suivant :

- Faux-plafond démontable 600x600 ;
- Mise en place d'une isolation thermique par l'intérieur ;
- Doublage intérieur 66mm ;
- Mise en place de nouvelle cloison ;
- Réalisation de joues.

1.5. Interactions avec les autres lots

L'Entreprise du présent lot devra se coordonner avec l'ensemble des Entreprises des autres corps d'état. Ci-dessous sont listées de manière non exhaustive les interactions à prévoir pour ce lot. Toute prestation non décrite ci-dessous est de fait à la charge du présent lot.
L'Entreprise du présent lot a le devoir de consulter les pièces des autres corps d'état, plans et pièces écrites pour repérer la fonction de certaines de ses prestations ainsi que toutes les interfaces qui le lient à ces autres lots.

1.5.1. Avec le lot Menuiseries extérieures

Le lot Plâtrerie réalise des doublages intérieurs contre les menuiseries extérieures. Les joints de finitions des ouvrages en butée des menuiseries extérieures sont à la charge du lot Plâtrerie.
Le Lot Plâtrerie communiquera ses besoins en phase de préparation de chantier et confirmera que les mises en œuvre prévues par le lot Menuiseries extérieures – Occultations conviennent à la réalisation de ces prestations.

1.5.2. Avec le lot Menuiseries intérieures

Les huisseries des portes intérieures en cloisons plaques de plâtre sont fournies par le lot Menuiserie intérieure au lot Plâtrerie. Le lot Plâtrerie assure la pose de ces huisseries dans les nouvelles cloisons.
Le lot Menuiserie intérieure assure ensuite la pose de la porte et son réglage.

1.5.3. Avec le lot Chauffage Plomberie Sanitaire

Le lot Plomberie – Sanitaires – ECS doit la pose des bâtis supports et le lot Plâtrerie- Faux-plafond assure la mise en place des cloisons et doublages après leur pose. Le lot Plâtrerie – Faux-plafond doit les renforts pour les radiateurs, les barres d'appui PMR, les vidoirs, lavabos, etc… fournis par le lot Plomberie – Sanitaires – ECS. Les deux lots se rapprocheront lors de la phase de préparation de chantier.

1.5.4. Avec le lot Ventilation

Le lot Plâtrerie assure la dépose (et abaissement selon les zones) des faux plafonds existants pour permettre au lot Ventilation l'installation de ses réseaux et mettra en place un nouveau faux-plafond.
Le lot Plâtrerie assure la mise en place de trappes de visite dans ses soffites et gaines techniques afin de permettre l'accès aux clapets coupe-feu installés par le lot Chauffage – Ventilation. Le lot Chauffage – Ventilation précisera l'implantation exacte des trappes au lot Plâtrerie.
Le lot Plâtrerie soumettra son calepinage de faux plafond au lot Ventilation pour implantation des grilles de ventilation 600 x 600 mm.

1.5.5. Avec le lot Electricité

Le lot Plâtrerie soumettra son calepinage de faux plafond au lot Electricité pour implantation des luminaires 600 x 600 mm. Le lot Electricité passera ses réseaux dans les doublages et cloisons créés par le Lot Plâtrerie selon les zones (voir plan associés). Cette opération sera réalisée après le plaquage d'une face des cloisons et avant le plaquage de la deuxième face. Les joints de finition au niveau des traversées de câblage de cloisons neuves sont à la charge du lot Plâtrerie. Les boitiers sont posés par le lot électricité avant peinture. Les appareillages sont posés par le lot Electricité après peinture effectuée par le lot Peinture.
En rénovation, le lot Electricité assure la dépose des éléments électriques intérieurs avant travaux de doublage intérieur par le lot Plâtrerie.
Pour l'abaissement des faux plafonds par le lot Plâtrerie, le lot Electricité assure la dépose/repose des éléments électriques intégrés dans les faux plafonds.

2. Prescriptions particulières

2.1. Documents généraux de référence

Les ouvrages du présent lot devront être exécutés dans les règles de l'art et dans le respect des textes réglementaires et normes en vigueur à la date de l'exécution du chantier. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle rappelle certaines normes auxquelles l'Entreprise saura se référer dans la préparation de son offre et la réalisation des ouvrages listés au paragraphe correspondant.

Les ouvrages prévus seront effectués selon les règles de l'art en respectant notamment :

- DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre
- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie, cloisons à carreaux de plâtre
- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublages en complexes et sandwiches plaques de plâtre
- CPT 3560-V3 : Isolation thermique des combles perdus ou aménagés : Procédés d'isolation à l'aide de produits manufacturés à base de fibres végétales, faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application
- CPT systèmes d'étanchéité à l'air des parois
- Guides RAGE : Étanchéité à l'air / Isolation intérieure / Systèmes plâtre
- DTU 25.232 : Plafonds suspendus, plaques de plâtre à enduire
- DTU 25.221 : Plafonds constitués par un enduit armé ou plâtre
- DTU 28.1 : Plafonds suspendus
- NF EN 13279-1 (novembre 2008) : Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment

Dans tous les cas, l'Entreprise devra tenir compte de toutes les normes, DTU, règles, applicables à ce type d'opération. En tout état de cause, les modifications imposées par les organismes de contrôle et de sécurité ne seront pas considérées comme travaux supplémentaires, en cas de non-application des Règlements, des Normes et des règles de l'Art.

2.2. Dossiers techniques

2.2.1. Etudes et plans d'exécution

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra, lors de la période de préparation et aux dates fixées par le planning prévisionnel d'exécution, présenter au Maître d'œuvre et au Bureau de contrôle pour approbation, un dossier d'exécution et ce, avant toute réalisation. Ce n'est qu'après accord écrit pour la Maîtrise d'Œuvre et du Bureau de contrôle que l'Entreprise pourra intervenir.
Elle fournira les plans de détails, la liste, les fiches techniques, les avis techniques CSTB et les Procès-Verbaux d'essais des matériels prévus pour ses installations.

Il sera également prévu la remise des éléments suivants :

- Les plans ou croquis d'exécution,
- Les plans de coordination avec les autres corps d'état.

2.2.2. Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra également dans le DOE les éléments spécifiques à jour décrits dans le paragraphe précédent.

2.3. Vérification des niveaux et cotes

Les niveaux sont définis en fonction d'un point de comparaison. L'Entreprise est responsable du relevé de côtés pour l'implantation de ses ouvrages et devra informer le Maître d'œuvre des erreurs, omissions ou anomalies qu'elle aurait pu constater.
Les prises de côtes et tracés sur place pour l'implantation des cloisons, altimétrie des faux-plafonds notamment sont particulièrement visés.

2.4. Réception des supports

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra :

- Suivre l'exécution des travaux et plus particulièrement les travaux des lots réalisant le support du présent lot : maçonnerie, menuiseries intérieures et extérieures, etc.
- Réceptionner les supports en présence du Maître d'Œuvre.

Elle devra signaler par écrit au Maître d'œuvre tout défaut qu'elle estimerait préjudiciable à la parfaite exécution de ses travaux (faux aplomb, manque de matière, non-respect des niveaux, menuiseries extérieures…).
Ces réserves devront être consignées sur un procès-verbal établi contradictoirement avec la Maîtrise d'œuvre.
A défaut de réclamations préalables sur ce point au moment du démarrage de ces travaux, l'Entreprise sera considérée comme ayant accepté les supports que les autres Entreprises lui auront délivrés et ne sera fondée à élever aucune réclamation ultérieure, ni à rejeter les responsabilités sur autrui.
Ultérieurement, l'Entreprise ne sera plus admise à faire des réserves, sauf pour « vice caché ».

2.5. Protections des ouvrages

Avant tout commencement des travaux, l'Entreprise doit effectuer, à ses frais, des protections efficaces de tous les matériaux, appareils ou revêtements mis en œuvre par d'autres corps d'état.
En fin de travaux, elle doit la dépose de toutes ses protections, ainsi qu'un nettoyage soigné de toutes les parties apparentes.
Durant le chantier une protection particulière des vitrages sera à prévoir et le nettoyage devra se faire sans objet entraînant tout risque de rayure. Tout vitrage rayé par le présent lot sera à changer à sa charge.
Il est également rappelé que l'Entreprise doit la maintenance de toutes les protections, et ce au minimum jusqu'à la fin de son intervention.

2.6. Contrôle des ouvrages

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra respecter les tolérances réglementaires.

Concernant les enduits plâtre sur partie verticale, les règles de planéité suivantes devront être respectées :

- Locale : une règle de 0,20 m appliquée à la sous-face de l'ouvrage, maintenue en contact avec au moins deux points de la surface considérée, ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait ni écart supérieur à 1 mm, ni manque ni changement de plan brutal entre plaques.
- Générale : une règle de 2 m appliquée à la sous-face de l'ouvrage et promenée en tous sens, maintenue en contact avec au moins deux points de la surface considérée, ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5 mm.

2.7. Déchets

Le chargement, l'évacuation et le traitement des déchets dans les filières adéquates sont à la charge de l'entrepreneur. Ils seront évacués au fur et à mesure du chantier.
Les accès au chantier devront être propres en permanence.

2.8. Echafaudages et moyens de levage

Le prix des échafaudages et des moyens de levage nécessaires à l'exécution des différents ouvrages est implicitement compris dans le prix desdits ouvrages.

2.9. Spécifications techniques

2.9.1. Etanchéité à l'air et calfeutrements

2.9.1.1. Généralités

L'Entreprise doit mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires pour garantir :

- La continuité de l'étanchéité à l'air sur toutes les parois traitées,
- La limitation des infiltrations parasites d'air extérieur,
- La préservation des performances thermiques et acoustiques des parois,
- L'absence de condensation interne et pathologies associées.

Elle devra vérifier la compatibilité des systèmes mis en œuvre avec les isolants et membranes employés.

2.9.1.2. Membranes pare-vapeur / frein vapeur

Lorsque prévu aux plans ou nécessaire au regard du système d'isolation, l'Entreprise mettra en œuvre une membrane pare-vapeur ou frein-vapeur :

- Posée côté intérieur (côté chaud),
- En continu sur l'ensemble de la paroi,
- Avec recouvrements minimum de 100 mm entre lés,
- Maintien et étanchéité réalisés par adhésifs et accessoires certifiés par le fabricant,
- Remontée sur les parois adjacentes, planchers, plafonds et menuiseries,
- Traitement soigné des pénétrations et traversées de réseaux.

La finition « kraft » des isolants n'est pas une membrane pare-vapeur ou frein-vapeur.

2.9.1.3. Traitement des points singuliers

Aux jonctions des ouvrages, l'étanchéité sera assurée par :

- Bandes d'étanchéité, mastics ou membranes adaptées,
- Manchons étanches autour des gaines, conduits et boîtiers,
- Suspension et fixation de plaques compatibles avec membrane (suspentes spéciales ou patchs étanches),
- Traitement soigné des jonctions plaques / huisseries / planchers / plafonds,
- Trappes de visite étanches à l'air avec joints périphériques.

2.9.1.4. Calfeutrements

En périphérie des doublages et cloisonnements :

- Mise en œuvre d'un cordon continu de mastic acrylique,
- Bandes résilientes en pied et tête d'ouvrage selon système,
- Périphéries de menuiseries traitées par bandes ou mousses imprégnées adaptées à l'étanchéité à l'air (mousses PU non certifiées proscrites),
- Joints de finition réalisés selon prescriptions du fabricant.

2.9.1.5. Percements & réseaux

Pour toute pénétration dans les parois :

- Utilisation de passe-câbles, manchons ou membranes spécifiques,
- Boîtiers électriques **étanches à l'air** ou traitement adapté,
- Étanchéité assurée autour des gaines, équipements, conduits.

Toute découpe intempestive ou non traitée sera reprise par l'Entreprise.

2.9.1.6. Exigences de contrôle

L'Entreprise réalisera un **autocontrôle** visuel systématique avant fermeture des ouvrages. Tout défaut constaté lors du test final d'étanchéité du bâtiment devra être repris **à la charge de l'Entreprise**. Sur demande du Maître d'œuvre, l'Entreprise fournira fiches produits, DTA et schémas de mise en œuvre. L'étanchéité pourra faire l'objet d'une vérification en fin de travaux.

2.9.1.7. Prescriptions complémentaires

La mise en œuvre des ouvrages sera **conforme aux Avis Techniques**, pour chaque système utilisé.
Le principe de **fourniture/mise en œuvre par un même fabricant** pour membranes et accessoires sera respecté scrupuleusement et systématiquement.
Aucune détérioration de membrane n'est tolérée : toute dégradation doit être réparée immédiatement par l'Entreprise.

2.9.2. Conditions de mise en œuvre

L'Entreprise du présent lot devra tenir compte des conditions de mise en œuvre (état hygrométrique) avant la réalisation de ses ouvrages.
Il sera procédé à une vérification des conditions hygrométriques du chantier, conformément aux prescriptions des D.T.U. et réglementation en vigueur, et ce, avant toute livraison sur le chantier et avant toute intervention en vue de pose de l'ouvrage.
Les contrôles concernant l'humidité des bois se feront conformément aux prescriptions des D.T.U pour tous les ouvrages.

2.9.3. Ouvrages en plaques de plâtre

Les conditions d'emploi seront fonction de la nature du support, elles détermineront la catégorie du complexe (P1-P2 ou P3) et fonction de la classification obtenue par l'industriel et devront tenir compte de la nature des locaux.

Classe	Désignation	Caractéristiques
EA	Locaux secs	Hygrométrie faible, ventilés naturellement ou mécaniquement

EB	Locaux moyennement humides	Humidité intermittente + ventilation continue
EB+ / EB+ Privatif	Locaux humides	Humidité fréquente, sans projections directes mais plus sollicité que EB
EC	Locaux très humides	Humidité élevée avec projections ou condensation prolongée

Famille	Description
P1	Locaux secs (EA)
P2	Locaux humides ponctuellement (EB)
P3	Locaux très humides (EB+, EC)
P4	Zones très exposées, contraintes fortes

Les pieds de doublage dans les locaux correspondant aux expositions EA ou EB seront protégés soit par une bande d'étanchéité, soit par un joint mastic, soit par un profilé plastique.
Dans les locaux correspondant à l'exposition EB+ ainsi qu'au droit des adossements de lavabos, baignoires et évier dans les locaux de type EB, il sera mis en œuvre des doublages avec face traitée hydrofuge (dite plaque marine).
Les angles saillants recevront un renfort par bande armée ou cornière métallique adaptée avec finition à l'enduit.
Tout élément incorporé ne devra pas dégrader la performance de la cloison (feu, acoustique, thermique). L'Entreprise devra, avant la réalisation des travaux, prévenir le Maître d'œuvre si cas contraire.
Les vides de constructions, notamment de pied de doublage et d'ébrasement, devront être comblés par un matériau isolant type laine minérale ou mousse polyuréthane.

Dans le cas de complexes superposés, l'Entreprise devra la pose d'un tasseau horizontal disposé à chaque jonction pour permettre une fixation mécanique de sécurité.
Il sera prévu des poteaux raidisseurs ou des renforts bois ou métal pour charges lourdes à la demande des différents lots concernés ou selon la nature du doublage. Ces sujétions sont incluses dans l'offre de prix de l'Entreprise.
Les matériaux isolants devront être de première qualité et répondre aux exigences de réaction et de résistance au feu imposé par la nature du bâtiment ou du local.
L'Entreprise devra tenir compte des joints de dilatation et des joints de fractionnement, conformément aux normes et réglementations en vigueur.

2.9.3.1. Spécificités des plaquages collés

Les plaques de plâtre seront fixées par plots de colle sur le support.
Les pieds de plaquage dans les locaux correspondant aux expositions EA ou EB seront protégés soit par une bande d'étanchéité, soit par un joint mastic, soit par un profilé plastique.

2.9.3.2. Spécificités des doublages composites collés

Les doublages composites seront composés de panneaux polystyrène expansé, certifiés ACERMI et revêtus d'une plaque de plâtre. Les doublages seront fixés par plots de colle sur le support.
Les doublages composites sont interdits dans les locaux classés EC.

2.9.3.3. Spécificités des doublages en plaques de plâtre sur ossature

Les doublages sur ossatures seront constitués par assemblage d'une ou plusieurs plaques de plâtre vissées sur une ossature métallique en acier galvanisée délimitant un vide de construction permettant l'incorporation d'un matelas isolant en deux couches, certifié ACERMI, à reprendre en complément suivant performance demandée.

Les rails de fixation en partie haute et basse seront fixés par clouage, vissage, collage ou pistoscellement suivant nature du support. Entre les pieds et têtes de doublages, et les planchers, seront interposés des résilients de type compribande.

2.9.3.4. Spécificités des cloisons en plaques de plâtre sur ossature

Les cloisons de distribution et séparatives seront constituées par assemblage de deux ou plusieurs plaques de plâtre vissées sur une ossature métallique en acier galvanisée, délimitant un vide de construction permettant l'incorporation d'un matelas isolant, certifié ACERMI, à reprendre en complément suivant performance demandée.
Les rails de fixation en partie haute et basse seront fixés par clouage, vissage, collage ou pistoscellement suivant nature du support. Entre les pieds et têtes de cloisons, et les planchers, seront interposés des résilients de type compribande.
Le traitement de la jonction des cloisons légères avec les ouvrages en béton sera réalisé par la mise en place de profilés métalliques en acier inoxydable type « U » formant façon de joints creux. Ils seront affleurant aux parois attenantes.
Les huisseries PVC, bois ou métal à poser dans les cloisons neuves seront fournies par le lot intéressé et posées à l'avancement par le présent lot en respectant strictement les niveaux et aplombs afin de permettre une pose aisée des vantaux de portes. D'une façon générale, les joints de plaques réalisés dans le prolongement des montants des huisseries de portes seront à proscrire (risque de fissurations).
L'incorporation de trappes de visites, à la demande des lots concernés sera prévue par l'Entreprise ainsi que tous renforts nécessaires.
L'attention de l'Entreprise est attirée sur le fait que les cloisons seront prévues de plancher à plancher et qu'elles devront recouper les plénums des plafonds suspendus et des planchers techniques.

2.9.3.5. Finition des ouvrages (bandes)

La prestation prévoira la finition des joints entre panneaux comprenant le garnissage, la mise en œuvre d'une bande microperforée imprégnée à l'enduit et serrée à la spatule avec application après séchage d'un enduit de finition en deux couches au minimum de façon à obtenir une qualité de finition de type A (soignée). Le rebouchage des têtes de vis sera réalisé à l'enduit en une ou deux couches de façon à obtenir le même degré de finition.
Les plaques seront à 4 bords amincis dès lors que la hauteur du doublage dépassera une hauteur de plaque.

2.9.4. Enduit plâtre sur parties verticales

Les enduits lissés seront en plâtre appliqué en une ou deux couches, compris piquetage préalable si nécessaire des supports et brossage.
Les travaux à prévoir comprendront les prestations annexes citées dans le cahier des clauses spéciales du D.T.U. (dépoussiérage, dégrossis au plâtre éventuel, couche d'accrochage suivant support, grillage éventuel, échafaudages, etc.).
L'état des supports doit satisfaire aux prescriptions du D.T.U. les concernant et être secs et propres, les aspérités inférieures au tiers de l'épaisseur de l'enduit, comprenant tous renformis, toutes sujétions d'exécution et de nettoyage.
L'enduit après égrenage et dépoussiérage, ne présentera aucune pulvérulence superficielle, gerçure, craquelure, fissure, etc.
La finition sera coupée, ferrée ou lissée selon les prescriptions du Maître d'œuvre.

2.9.5. Renforts divers

Les renforts incorporés seront constitués de montants, d'une ou deux lisses, entretoises ou plaques bois ou profilés métalliques ou chevêtres indépendants, pour fixations ultérieures des équipements techniques, des équipements

sanitaires, des équipements mobiliers et des accessoires des sanitaires (appareils sanitaires suspendus, barre d'appui PMR, corps de chauffe électrique, main courante, cimaise, luminaires, etc.).

2.9.6. Autocontrôle des ouvrages

L'Entreprise procèdera un autocontrôle interne sur les matériaux et leur mise en œuvre. Ces autocontrôles auront lieu à différents niveaux :

- Au niveau des fournitures, pour qu'elles soient conformes aux spécifications du marché,
- Au niveau du stockage, pour que ces fournitures soient convenablement protégées aux agressions des agents atmosphériques et déformations mécaniques,
- Au niveau de l'interface entre lot, pour que ses prestations puissent être assurées dans de bonnes conditions,
- Au niveau de la fabrication et de la mise en œuvre, pour que ses prestations soient conformes aux DTU ou aux règles de l'Art,
- Au niveau des essais, pour que ses prestations soient conformes aux DTU, aux règles professionnelles, aux essais particuliers exigés par les pièces écrites.

La conservation des matériaux en environnement sec, la planéité des supports finis, l'exactitude des implantations des cloisons et faux-plafonds sont particulièrement visés.

2.9.7. Trous, scellement, calfeutrements et raccords

L'Entreprise devra tenir compte des sujétions résultant de la présence d'éléments d'autres corps d'état (appareils sanitaires, huisseries, fourreaux, canalisations, etc.).
Toutes les découpes, sujétions (joint souple autour de ces éléments, socles autour des fourreaux, etc.) sont à inclure dans la proposition et ne feront pas l'objet de plus-value.

3. Descriptif des ouvrages

3.1. Etudes et démarches administratives

3.1.1. Etudes et plans d'exécution

Dossiers d'études d'exécution à réaliser :

- En phase de préparation, dossier d'exécution conforme au CCTP des Clauses communes.

Localisation : ensemble du périmètre de travaux.

3.1.2. Dossier des ouvrages exécutés

Dossiers des ouvrages exécutés à transmettre :

- En phase de réception, dossier des ouvrages exécutés conforme au CCTP des Clauses communes.

Localisation : ensemble du périmètre de travaux.

3.1.3. Étude hygrothermique – Analyse U-Wert

Il sera prévu une étude hygrothermique des complexes constructifs projeter afin de vérifier le comportement des parois vis-à-vis de la migration de vapeur d'eau et des risques de condensation interstitielle.

L'étude sera réalisée pour les différentes parois présentant un risque particulier, notamment les complexes d'isolation par l'intérieur (ITI) associant plusieurs matériaux de nature différente. La composition exacte de chaque paroi, les épaisseurs, les caractéristiques thermiques et hygrothermiques des matériaux ainsi que les conditions climatiques du site seront intégrées au calcul.

L'étude devra notamment permettre de déterminer la répartition des températures et des pressions de vapeur d'eau au travers de la paroi, d'identifier les éventuelles zones de condensation et de vérifier l'absence de condensation interstitielle préjudiciable dans le complexe constructif.

Le titulaire fournira les résultats détaillés des simulations U-Wert, comprenant la composition des parois étudiées, les caractéristiques des matériaux, les courbes de température et de pression de vapeur, les éventuelles quantités de condensation et d'évaporation ainsi que les conclusions et, le cas échéant, les adaptations nécessaires des complexes constructifs.

Aucune mise en œuvre des complexes concernés ne pourra être réalisée avant validation des résultats de l'étude par le Maître d'œuvre.

Localisation : R+1 et R+2.

3.2. Compte prorata

La création et la gestion du compte prorata durant tout au long du chantier selon les prescriptions du CCTP Clauses Communes sera réalisé par le *lot 02 – Gros œuvre – Renforcement – Curage*.
Il est demandé à chaque entreprise une provision de 1,5%.

Localisation : ensemble du périmètre des travaux.

3.3. Préparation des supports

3.3.1. Ratissage sur support maçonné

Réalisé par le lot peinture.

3.4. Doublages non isolés

3.4.1. BA13 collé

Fourniture et pose de BA13 collé :

- Support : mur en maçonnerie ;
- Epaisseur 12,5 mm ;
- Collé au mortier adhésif plâtre ;
- Sur chaque face du support ;
- Enduit dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : cloison entre les chambres et le couloir selon plan.

3.4.2. Doublage sans isolation sur ossature

Doublage sans isolation sur ossature :

- Support : briquette ;
- Plaques de plâtre Epaisseur 12,5 mm ;
- Résistance mécanique 60 J ;
- Ossature simple ou double, de 36 à 100 mm ou fourrure avec appuis intermédiaires clipsés ;
- Hauteur jusqu'à 5,3 m avec fourrures et appuis clipsés ;
- Pare vapeur Sd 18 m et accessoires d'étanchéité à l'air si doublage sur maçonnerie ou ossature bois ;
- Enduit dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : selon plan pour passage des réseaux électriques.

3.5. Isolation thermique par l'intérieur

3.5.1. Injection de billes isolantes

Prestations dues :

- Fourniture et mise en œuvre d'une isolation thermique par insufflation de microbilles en polystyrène expansé recyclé, type BILLECO 2-6 de chez Inject Styrène ou équivalent :
 - Conductivité thermique (λ) ⩽ 0,037 W/m.K ;
 - Application dans les vides techniques des doublages de murs pour ne pas avoir une lame d'air au niveau du mur et améliorer la performance thermique totale du mur ;
 - Billes isolantes issues du broyage et du recyclage de PSE (polystyrène expansé).
 - Injection sous pression à l'aide d'un équipement adapté pour assurer une répartition homogène et éviter les ponts thermiques.
 - Vérification de la conformité des matériaux avant insufflation.
 - Contrôle du bon remplissage des cavités par sondages ponctuels.

Localisation : vide d'air entre la briquette et la maçonnerie.

3.5.2. Pare-vapeur

En cas de doublage sur un mur maçonné, la présence d'un pare-vapeur (sd 18m ou hygrovariable sous avis technique) est obligatoire.
Cette fonction peut être réalisée soit par la mise en œuvre d'une membrane entre l'isolant et la plaque de parement (cas de la fourrure sur supports intermédiaires avec clé de réglage), soit par la mise en œuvre de plaques de plâtre pare-vapeur.
La continuité de la fonction pare-vapeur doit être assurée et traité avec les accessoires adéquates.

Localisation : sur mur en contact avec l'extérieur selon plan.

3.5.3. Doublage thermique sur ossature R≥2,65 m².K/W

Doublage thermique intérieur sur ossature R⩾2,65 m².K/W :

- Support : briquette ;
- Lambda = 0.032 W/m².K ;
- Panneau de laine minérale épaisseur 85 mm ;
- Plaques de plâtre Epaisseur 12,5 mm ;
- R ⩾ 2,65 m².K/W ;
- Résistance mécanique 60 J ;
- Ossature simple ou double, de 36 à 100 mm ou fourrure avec appuis intermédiaires clipsés ;
- Hauteur jusqu'à 5,3 m avec fourrures et appuis clipsés ;
- Pare vapeur Sd 18 m et accessoires d'étanchéité à l'air si doublage sur maçonnerie ou ossature bois ;
- Enduit dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : sur mur en contact avec l'extérieur bureaux, chambres, salles de classe.

3.5.4. Doublage thermique hydrofugé H1 sur ossature R≥2,65 m².K/W

Doublage thermique intérieur hydrofugé H1 sur ossature R⩾2,65 m².K/W :

- Support : briquette ;
- Lambda = 0.032 W/m².K ;
- Panneau de laine minérale épaisseur 85 mm ;
- Plaques de plâtre hydrofugé pour locaux EB+ épaisseur 12,5 mm.
- R ⩾ 2,65 m².K/W ;
- Résistance mécanique 60 J.
- Hauteur jusqu'à 2,50 m.
- Enduit **hydrofuge** dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : sur mur en contact avec l'extérieur sanitaires.

3.5.5. Doublage thermique feu A1 sur ossature R≥2,65 m².K/W

Doublage thermique intérieur sur ossature R⩾2,65 m².K/W :

- Support : briquette ;
- Panneau de laine minérale épaisseur 85 mm ;
- Plaques de plâtre Epaisseur 12,5 mm ou plaque feu A1 selon la zone ;

- R ⩾ 2,65 m².K/W ;
- Résistance mécanique 60 J ;
- Ossature simple ou double, de 36 à 100 mm ou fourrure avec appuis intermédiaires clipsés ;
- Hauteur jusqu'à 5,3 m avec fourrures et appuis clipsés.
- Pare vapeur Sd 18 m et accessoires d'étanchéité à l'air si doublage sur maçonnerie ou ossature bois.
- Enduit dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : sur mur en contact avec l'extérieur locaux à risque.

3.6. Cloisons de distribution

3.6.1. Cloisons de distribution 98/48, EI60, Rw 45dB

Cloisons intérieures de distribution 98/48, EI60, R_A 45dB :

- 98/48 mm, isolant de type laine minérale en panneau semi-rigide épaisseur 45 mm ;
- Parement : 2 plaques BA13 épaisseur 12,5 mm sur chaque face ;
- Montants simples 48 mm entraxe 400 mm ;
- Epaisseur totale 98 mm ;
- Hauteur selon plan ;
- Affaiblissement acoustique 45 dB ;
- Résistance mécanique 120 J.

Localisation : nouvelles cloisons selon plan hors zone humide.

Cloisons intérieures de distribution 98/48 hydro, EI60, R_A 45dB :

- 98/48 mm, isolant de type laine minérale en panneau semi-rigide épaisseur 45 mm ;
- Parement : 1 plaque H1 et 1 plaque de BA13 épaisseur 12,5 mm sur chaque face ;
- Montants doubles 48 mm entraxe 400 mm ;
- Epaisseur totale 98 mm ;
- Hauteur selon plan ;
- Affaiblissement acoustique 45 dB ;
- Résistance mécanique 120 J ;
- Enduit **hydrofuge** dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : nouvelles cloisons selon plan en zone humide.

3.6.2. Cloison séparative acoustique type SAD 180

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison séparative acoustique d'épaisseur totale 180 mm :

- Deux ossatures métalliques galvanisées indépendantes et désolidarisées comprenant rails et montants ;
- Isolant en laine de verre semi-rigide, non revêtue, d'épaisseur adaptée à l'ossature, de conductivité thermique λ ⩽ 0,035 W/(m·K) sur chaque ossature ;
- Deux plaques de plâtre BA13 vissées sur chaque face de la cloison avec traitement complet des joints, angles et raccords ;
- Affaiblissement acoustique : conforme aux exigences de l'étude acoustique du projet ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre avec notamment renforts nécessaires aux équipements fixés sur la cloison.

Localisation : selon plan architecte.

3.7. Plafond autoportant

Prestations dues :

- Plafond autoportant de mur à mur de marque KNAUF, ou techniquement équivalent, destiné à assurer la protection incendie du plancher ou de la structure située au-dessus ;
- Plafond réalisé sans suspente intermédiaire, avec ossature métallique autoportante reprise directement sur les parois périphériques ;
- Ossature constituée de profils en acier galvanisé, dimensionnés selon la portée entre appuis et conformément aux prescriptions du fabricant ;
- Parement constitué de plaques de plâtre KNAUF à performance feu, dont le type, le nombre et l'épaisseur seront conformes au système bénéficiant du classement au feu requis ;
- Résistance au feu de l'ensemble du système : EI 60 minimum ;
- Traitement des joints entre plaques conformément aux prescriptions du fabricant et au système faisant l'objet du classement au feu ;
- Traitement et calfeutrement périphérique assurant la continuité de la performance coupe-feu du plafond au droit des parois ;
- Dimensionnement de l'ossature et respect des portées maximales admissibles conformément aux prescriptions du fabricant ;
- Mise en œuvre de l'ensemble conformément au procès-verbal ou rapport de classement au feu du système retenu ;
- Compris toutes sujétions de fixation, raccordement aux parois périphériques, traitement des joints, calfeutrement et finitions nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage ;
- Fourniture avant exécution du justificatif de classement au feu du système complet, correspondant exactement à la composition et aux conditions de mise en œuvre retenues ;
- Compris toutes réservations et adaptations nécessaires au passage des réseaux, avec maintien de la performance coupe-feu de l'ouvrage ;
- Mise en œuvre par une entreprise qualifiée, conformément aux prescriptions du fabricant et aux règles de l'art.

Localisation : plancher haut R+2.

3.8. Gaines techniques

3.8.1. Gaine technique – R_A 35dB

Gaine technique R_A 35 dB :

- Ossature métallique non démontable, montants de 48 mm ;
- Isolant de type laine de verre épaisseur 45 mm ;
- Parement : une plaque épaisseur 12,5 mm sur la face extérieure ;
- Hauteur : ossature et parement de dalle à dalle ;
- Enduit dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : selon plan.

3.8.2. Gaine technique – EI60 – RA 35dB

- Gaine technique EI60, R_A 35 dB :
- Ossature métallique non démontable, montants de 48 mm ;
- Isolant de type laine de verre épaisseur 45 mm ;
- Parement : une plaque épaisseur 18 mm sur la face extérieure ;
- Hauteur : ossature et parement de dalle à dalle ;

- Resistance au feu EI60 ;
- Enduit dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : selon plan.

3.9. Cloisons carreaux de plâtre 70mm, EI90

Cloisons carreaux de plâtre épaisseur 70 mm, EI90 :

- Hauteur jusqu'à 3,90 m ;
- Raidisseurs espacés de 5,75 m maxi ou 18 m² de surface de mur ;
- Résistance au feu EI90 ;
- Joints lissés ;
- Bande résiliente et désolidarisation en tête ;
- Aspect fini du carreau de plâtre selon tolérances du DTU 25.31 : planéité générale 5 mm maxi sous 2 m, locale 1mm sous 20 cm.

Localisation : obturation des anciennes menuiseries donnant sur la circulation à vérifier par l'architecte.

3.10. Plafonds non démontables plaques de plâtre

3.10.1. Joues BA13

Joues BA13 :

- Ossature métallique ;
- Parement : 1 plaque épaisseur 12,5 mm ;
- Hauteur selon plan ;
- Enduit dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : selon plan entre plafonds démontables à hauteur différente.

3.10.2. Joues BA13 hydrofuges

Joues BA13 hydrofuges :

- Ossature métallique ;
- Parement : 1 plaque hydrofuge H1 épaisseur 12,5 mm ;
- Hauteur selon plan ;
- Enduit **hydrofuge** dans le creux du joint entre plaques, bande papier axée sur le joint et recouvrement et couche de finition.

Localisation : selon plan entre plafonds démontables à hauteur différente dans les sanitaires.

3.11. Faux-plafonds démontables

3.11.1. Faux-plafonds démontables 600 x 600 mm T24

Faux-plafonds démontables en dalles 600 x 600 mm sur ossature T24 :

- Ossature apparente et démontable T24A, suspentes, aluminium laqué blanc ;

- Panneaux rigides autoportants en laine de roche agglomérée et toile de verre blanche ;
- Finition lisse, réflexion 86% ;
- Bord A24 (bord droit posé sur ossature) ;
- Absorption acoustique α_w =1 ;
- Résistance à 100% humidité relative.

Localisation : réfectoire au RDC, ponctuellement où le cloisonnement est modifié au RDC, pièces R+1 et R+2 hors sanitaires et circulation selon plan.

3.11.2. Faux-plafonds démontables 600 x 1200 mm T24

Faux-plafonds démontables en dalles 600 x 1200 mm sur ossature T24 :

- Ossature apparente et démontable T24A, suspentes, aluminium laqué blanc ;
- Panneaux rigides autoportants en laine de roche agglomérée et toile de verre blanche ;
- Finition lisse, réflexion 86% ;
- Bord A24 (bord droit posé sur ossature) ;
- Absorption acoustique α_w =1 ;
- Résistance à 100% humidité relative.

Localisation : circulation selon plan.

3.11.3. Faux-plafonds démontables hydrofuge 600 x 600 mm T24

Faux-plafonds démontables en dalles 600 x 600 mm hydrofuge sur ossature T24 :

- Ossature apparente et démontable T24A, suspentes, aluminium laqué blanc ;
- Panneaux rigides autoportants en laine de roche agglomérée et toile de verre blanche ;
- Résistance à l'humidité de 95% HR ;
- Finition lisse, réflexion 86% ;
- Bord A24 (bord droit posé sur ossature) ;
- Absorption acoustique α_w =1 ;
- Résistance à 100% humidité relative.

Localisation : sanitaires R+1 et R+2 selon plan.

3.12. Trappes de visite

3.12.1. Trappes de visite en tôle 400 x 400 mm

Trappes de visite en tôle 400 x 400 mm :

- A tôle avec cadre métallique, joint d'étanchéité.
- Peinture émaillée blanche.
- Ouverture par lâcher-pousser.

Localisation : à déterminer selon plan.

3.13. Fin de chantier

3.13.1. Gestion et enlèvement des déchets

Gestion et enlèvement des déchets à réaliser suivant le décret 2020-1817 du 29/12/2020 :

- Estimation de la quantité totale de déchets qui seront générés par l'Entreprise de travaux durant le chantier.
- Modalités de gestion et d'enlèvement des déchets générés durant le chantier qui sont prévues par l'Entreprise de travaux : l'effort de tri réalisé sur le chantier et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue.
- Le ou les points de collecte où l'Entreprise de travaux prévoit de déposer les déchets issus du chantier.

Localisation : périmètre du présent lot.

3.13.2. Nettoyage en fin de travaux

Nettoyage complet et rigoureux en fin de chantier de toutes les zones de travaux.
Dans le cas où le nettoyage de l'Entreprise se révèlerait insuffisant, le Maître d'œuvre donnera l'ordre à une société tierce de procéder au nettoyage de chantier et/ou à l'évacuation des gravats ou matériaux divers en cause. Les frais correspondants seront imputés à l'Entreprise sur les situations de travaux suivantes.

Localisation : périmètre du présent lot.